

Déclaration de la FNIC-CGT

suite aux propos de Michelin Vannes

Mesdames et Messieurs de la Chambre patronale et des Organisations syndicales de salariés,

Il fut un temps où le patronat quand il s'appelait CNPF, tenait dans ses rangs, des propos tels que « mieux vaut Hitler que le Front populaire ». Vous pourriez vous demander, pourquoi la FNIC-CGT revient sur cette période : Il s'agit de notre devoir de mémoire, et comme vous le savez, ceux qui ne connaissent pas leur histoire sont condamnés à la revivre.

Partout dans le monde, l'extrême droite avance à grands pas, faisant de sa priorité : la destruction des droits de l'homme, des droits et des conquies sociaux. L'augmentation des marges et profits est alimentée par des coupes nettes dans les prélèvements fiscaux nécessaires à la société (infrastructures publiques) et par des suppressions de cotisations sociales malmenant de fait toute notre Protection sociale issue du CNR. Ceux qui prônaient Hitler, savent bien de quoi on parle !

Mais pourquoi la FNIC-CGT revient-elle sur ces heures sombres de l'histoire ? Tout simplement suite à l'allégation d'un directeur d'entreprise (certes pas du caoutchouc) située à Merville dans le Nord, qui, sur son réseau social affirme : « les syndicalistes ne méritent que la chambre à gaz, heil Hitler ».

- ➔ **Doit-on continuer d'être montré.e.s et reconnu.e.s comme des femmes et des hommes ne méritant même pas de vivre parce que nous n'acceptons pas la servitude ?**
- ➔ **Doit-on accepter de voir nos camarades licenciés, condamnés et conduits devant les tribunaux pour avoir tout simplement voulu défendre le droit des salariés alors que ce directeur d'entreprise n'a nullement été inquiété, ni même convoqué et encore moins condamné !**

La FNIC-CGT interpelle l'ensemble de la chambre patronale et les organisations de salariés sur le sujet qu'une déclaration soit faite avec une promesse de ne jamais accepter de tels propos et cette idéologie dans notre branche.

Pour continuer dans le mépris de la part de nos directions d'entreprises de la branche caoutchouc envers l'ensemble des salariés, nous ne pouvons pas passer sous silence un écrit de l'entreprise Michelin Vannes.

Nous avons en notre possession en effet une remarque de la direction de l'établissement Michelin Vannes qui, en entretien préalable à sanction d'une salariée, lui reproche de ne pas avoir mis à exécution ses menaces de suicide. Cela est déjà d'une gravité extrême, mais l'écrit continue en dénonçant la monopolisation du service médical et du coût que cela a généré pour l'entreprise, qui affiche plus 1,7 milliards de bénéfices NET.

Comment une entreprise, quelle qu'elle soit, peut-elle reprocher à un ou une salarié.e. de ne pas avoir mis à exécution son envie de suicide, validant son mal être au travail.

Cette entreprise a pourtant déjà connu, à plusieurs reprises, des suicides sur le lieu de travail et cela ne devrait malheureusement pas s'améliorer au vu de tels propos.

L'entreprise Michelin, souvent mise sur le devant de la scène pour un pseudo dialogue social montre une fois de plus son vrai visage.

Nous demandons à la chambre patronale d'intervenir envers l'entreprise Michelin pour exiger l'arrêt de tels comportements qui ne reflètent pas ce qu'elle dit porter dans l'accord de qualité de vie au travail et encore moins dans le dialogue social.

Même si, pour la FNIC-CGT, l'histoire a déjà démontré le véritable état d'esprit de cette entreprise, nous exigeons qu'il soit fait des excuses à la salariée et qu'elle ne soit pas licenciée.

Il est grand temps que la branche du caoutchouc se mette autour de la table des négociations pour arriver à un accord sur la reconnaissance de la pénibilité au travail, afin de lutter contre l'explosion des risques psychosociaux issus de la dégradation des conditions de travail.